

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	18 juin 2014	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 51 Présents : 45 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	18 juin 2014	

Séance du 26 juin 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt six juin deux mille quatorze à dix neuf heures, dans la salle des Champs Blancs à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Bruno DEWULF, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE,
M. Rémi BICHEBOIS,
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Benoit HERR, procuration à Mme Christine DEVILLECHABROLLE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

N° ADM/2014/48

**Conseil communautaire du
26 juin 2014**

OBJET : Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération n° ADM/2013/06 en date du 28 janvier 2013 portant sur la proposition de rattachement au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sénonais,

Considérant que le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) sera compétent pour définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il sera en charge du projet de territoire dans les conditions définies aux articles L 5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le PETR sera également compétent pour l'élaboration, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre est identique à celui du PETR, défini dans l'arrêté préfectoral n° DDT/SUHR/2013/0192 du 19 décembre 2013.

Considérant que le PETR sera administré par un comité syndical composé de 27 délégués élus par les organes délibérants des membres dans lequel la Communauté de Communes du Jovinien disposera de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Considérant que le fonctionnement du PETR sera assuré par l'ensemble des intercommunalités par des contributions basées pour moitié sur le potentiel fiscal de l'intercommunalité et pour moitié au prorata de la population.

Vu l'avis favorable du conseil des maires réuni le 16 juin 2014,

Vu l'exposé du président,

Considérant le vote à main levée,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 48 voix

ABSTENTIONS : 1 voix

Décide la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, compétent pour l'élaboration, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre, identique à celui du pôle a été défini dans l'arrêté préfectoral n° DDT/SUHR/2013/0192 du 19 décembre 2013 ?

Adopte les statuts

Désigne les représentants comme suit :

5 délégués titulaires :

- Nicolas SORET
- Bernard MORAINÉ
- Guy BOURRAS
- Laurent CHAT
- Christian ROTILIO

3 délégués suppléants :

Yannick VILLAIN
Catherine DECUYPER
Serge BLOUET

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Date de réception
par la Préfecture : 27/06/2014
date de publication : 27/06/2014

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



